

# OBSERVATOIRE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE DES NIPPES (OSANI) BULLETIN D'INFORMATION



Période couverte : Novembre-Décembre 2016    Vol 2#6    Publication : janvier 2017

## Résumé de la situation de sécurité alimentaire

Les conditions de sécurité alimentaire se sont empirées dans les Nippes au cours des mois de novembre et décembre 2016. Matthew a presque tout détruit : les maisons, les plantations annuelles (haricot, pois congo, igname, etc.) et pérennes (caféier, bananier, cocotier, etc.). Les volailles et les caprins ont été sévèrement touchés. Les fourrages sont rares dans presque toutes les communes, à cause de la sécheresse. L'eau est très recherchée dans la commune de Grand boucan et dans les montagnes. Les maladies telles que le Tchen et le New Castle frappant respectivement les porcins et les volailles ne sont pas en vogue durant ces deux mois.

Les prix des produits alimentaires locaux (maïs, haricot) sont en baisse et les prix des produits importés sont plus ou moins stables durant cette période.

En termes de perspectives pour les deux prochains mois (janvier-février 2017) dans les Nippes, une aggravation des conditions de la sécurité alimentaire est attendue.

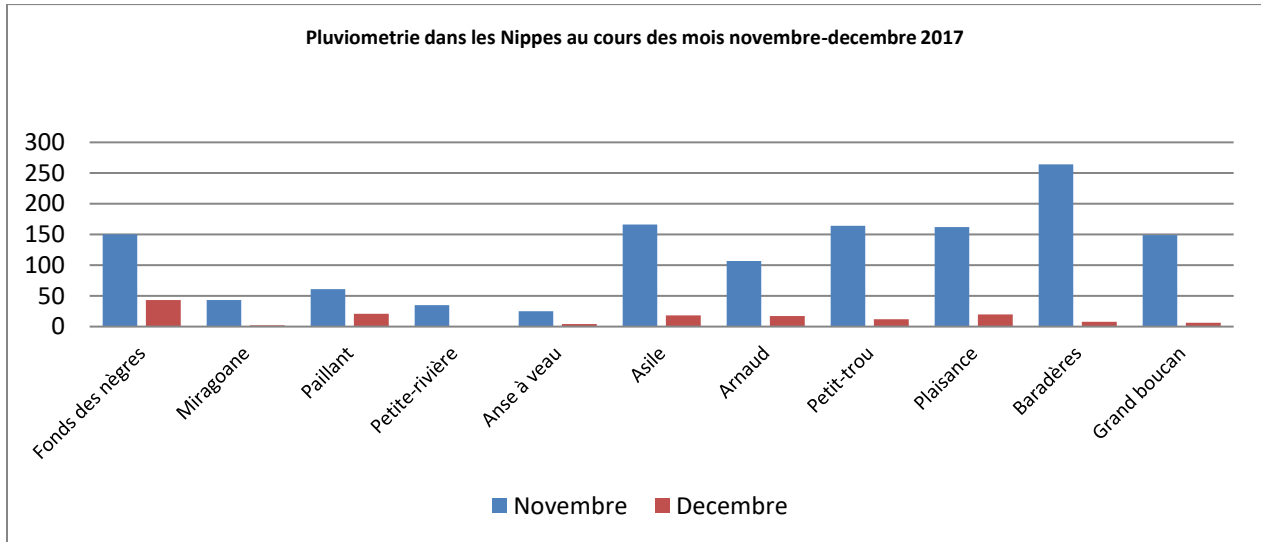
Pour améliorer les conditions de sécurité alimentaire dans les Nippes, les actions suivantes devraient être entreprises :

- Réparer les systèmes d'irrigation existant (Prises, canaux, curage)
- Faciliter de petites irrigations en utilisant des pompes
- Supporter les agriculteurs (semences, crédit, etc.)
- Encourager et développer des sources de revenus para-agricoles

## Analyse de la disponibilité alimentaire

Pour faire cette analyse, les conditions climatiques, la situation agricole et de l'élevage sont pris en compte.

### Pluviométrie



Les communes des Nippes ont reçu en moyenne 120 mm de pluie au cours du mois de novembre contre 14 mm en décembre 2017.

### Situation agricole et de l'élevage

Les mois novembre et décembre sont des périodes de récolte des cultures comme (petit mil, pois congo, igname, etc.). Les plantations de petit mil ont été détruites par des pestes et des maladies. Les plantations de pois Congo sont mortes par asphyxie racinaire. L'arbre véritable, les cocotiers, sont à moitié détruits et les survivants ne sont pas en état de reproduire. Les bananeraies ont été ravagées et sont en reconstruction actuellement.



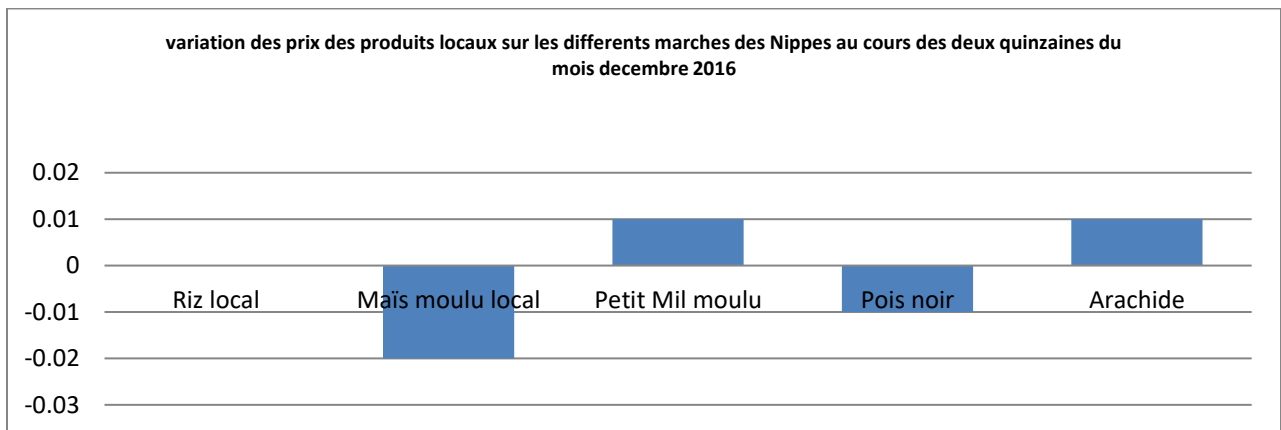
Les caprins et les volailles ont été sévèrement touchés lors de Matthew. Dans les communes comme Petit-Trou, Baradères, Plaisance et Grand Boucan, les pertes sont énormes (moitié). Le

prix d'un caprin moyen est passé de 4000 gourdes en septembre 2016 à 5000 gourdes en décembre 2016. Les animaux commencent à maigrir, les fourrages sont indisponibles à cause de la sécheresse. L'eau est rare à Grand boucan et dans les régions montagneuses. Les maladies comme le Newcastle pour les volailles et le Tchen pour les porcins sont plus ou moins rares. Le charbon, la pêche, le petit commerce, le taxi moto sont les principales sources de revenus.

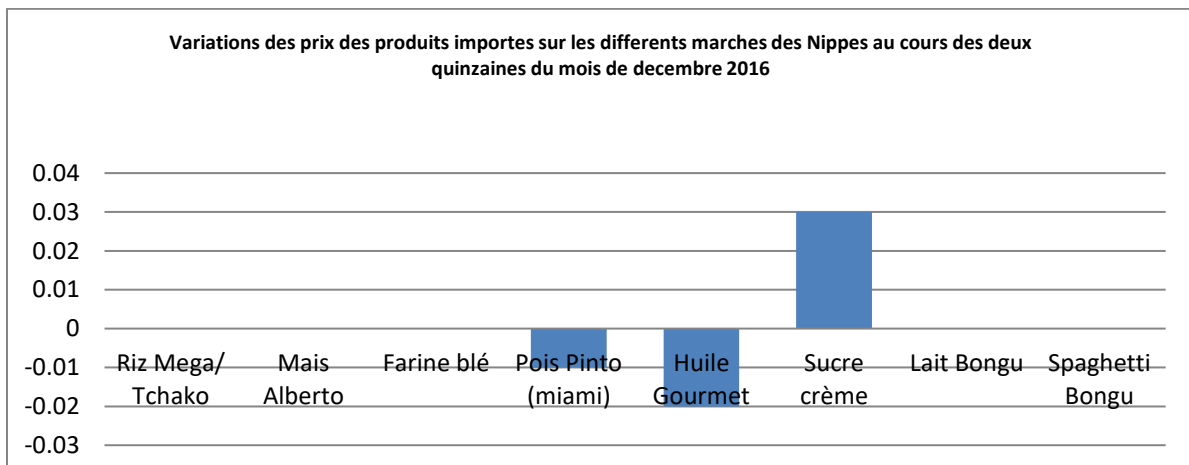
### Accès aux aliments

Les prix moyens des produits alimentaires locaux (haricot, maïs) sont en baisse alors que les prix moyens des produits importés sont plus ou moins stables. Les produits locaux deviennent de jour en jour plus rares suite au passage de Matthew.

#### Variations des prix des produits locaux au cours des deux quinzaines du mois de décembre 2016.



#### Variations des prix des produits importés au cours des deux quinzaines du mois de décembre 2016.



## Les interventions des organismes

La croix rouge Allemande a intervenu dans les activités Cash for work : 1843 ouvriers ont été recrutés durant 7 jours dans les communes de Petit-trou de Nippes, Baradères et Plaisance du sud. Elle a distribué également des semences aux agriculteurs des communes de Plaisance, Petit-trou et des Baradères : haricot (DPC et Lore 425) :22.5 TM, pois souche (beseba) :3 TM, blanc-jaune (pois congo) :3 TM, mais (chicken corn) :7.5 TM. Des outils sont aussi distribués : râteaux : 300, machettes : 1800, pelles : 300, gants (paire) : 1800, limes : 300, pioches : 300

World Vision a distribué des produits alimentaires dans la commune de Petit-trou de Nippes et des semences dans les communes de Petite-rivière et de Paillant

Sections	Familles	Produits (kg)/Famille				
		Blé	Riz	Haricot	Huile	Sel
1 <sup>ère</sup> section	1396	0	50	12.5	4	0.75
2 <sup>ème</sup> section	1000	50	0	12.5	4	0.75
3 <sup>ème</sup> section	1000	0	50	12.5	4	0.75
Centre ville	800	0	50	12.5	4	0.75
Total	4196	50 TM	159.8 TM	52.45 TM	16.784 TM	3.147 TM

Communes/Sections	Semences	Bénéficiaires	Unités	Quantités	Total
Petite-rivière des Nippes	Haricot noir	1500	kg	5.54	8.31 TM
	Manioc		bouture	100.00	150000
Salagnac	Boutures de patate	1000	bouture	150.00	150000
	Manioc		bouture	100.00	100000
	Igname		kg	10.00	10 TM
	Arachide		kg	5.54	5.54 TM
Bezin	Mais	1000	Kg	4.16	4.16 TM
	Pois congo		kg	4.16	4.16 TM

Tenant compte que les produits locaux sont quasiment absents et que les produits importés sont plus ou moins stables. Les aides sont rares voire inexistantes dans l'ensemble du département des Nippes. Une détérioration des conditions de la sécurité alimentaire est attendue pour les deux prochains mois (janvier-février 2017)

### **Conclusion et recommandations**

Les prix des produits importés sont plus ou moins stables et les prix des produits locaux (maïs, haricot) ont connu une légère baisse par rapport à la première quinzaine du mois de décembre. Tout a été dévasté dans les communes (Plaisance, Baradères, Petit-trou, Grand boucan) et dans les hauteurs de Saut du Baril, d'Arnaud, etc. Les six premiers mois de l'année 2017 (janvier-juin) seront très douloureux pour les Nippoïis en particulier ceux des montagnes et des communes (Plaisance, Baradères, Petit-trou et Boucan)

Toutefois, l'Etat devrait consentir des sacrifices pour améliorer les conditions de vie des Nippoïis :

- Améliorer les systèmes d'irrigation existant (réparer, curer)
- Faciliter de petites irrigations en utilisant des pompes
- Supporter les agriculteurs (semences, crédit, etc.)
- Encourager et développer des sources de revenus para-agricoles